

PRESENTS : M. PINEY Henri, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. SONNEMAN Florian, M. VUAILLET Roland.

EXCUSES : M. CHANEL Michel pouvoir à M. PINEY Henri, Mme VUILLEMET Reine.

ABSENTS: Mlle BOSSON Carine, M. REYNES Xavier.

M. ASSENARRE L. a été élu secrétaire de séance.

I – CONVENTION D'INTERVENTION SAFER – RAPPORT DE PRESENTATION

M. le Maire présente à l'Assemblée M. Pistre, représentant la SAFER Rhône-Alpes, qui va procéder à la présentation de l'enquête réalisée par la SAFER pour la constitution de réserves foncières par la commune.

20H05 : Suspension de la séance

20h11: Arrivée de M. SONNEMANN

20h15: Arrivée de M. MASSON

20H40 : Reprise de la séance

M. le Maire propose aux conseillers de s'intéresser aux différentes questions que soulèvent cette enquête, en termes de besoin, de cohérence du périmètre, de zonage et de prix.

Messieurs BARBIER et FOURNIER estiment que le périmètre d'intervention présenté est peut être trop important, ce qui risque de placer la commune en incohérence avec le PADD mis en place dans le cadre du plan local d'urbanisme au niveau des zones de développement.

Mme ALLAINGUILLAUME pense que ce périmètre permettra de mettre en place des projets d'échange.

M. FOURNIER souhaite connaître les projets envisagés sur ces terrains et qui ne correspondent pas à de la réserve foncière.

M. ASSENARRE estime opportun la mise en place d'une réserve foncière communale.

M. le Maire réalise la synthèse des propos tenus. Il en ressort que le périmètre d'intervention est à diminuer, en axant l'intervention communale sur les parcelles N° 121 et 122, et en déterminant un prix de négociation maximum au m² dans un premier temps. Le classement de cette zone devra être étudié dans le cadre de la mise en place du PLU de la commune.

M. le Maire invite l'Assemblée à réfléchir à cette stratégie pour le prochain conseil afin de déterminer la suite à donner à ce projet.

Le compte rendu de la réunion du 03 décembre 2009 est présenté.

Mme ALLAINGUILLAUME fait remarquer que la retranscription des propos tenus en son nom, par Mme DONZE, lors du conseil du 03 décembre, ne reflète pas la teneur exacte de sa pensée pour la question concernant le renouvellement d'un bail rural. En effet, elle estime que le montant de la location de ce terrain est ridicule. M. MASSON intervient en lui demandant si elle connaît le prix de location des terrains agricoles dans l'Ain. M. le Maire finalise ce débat en rappelant aux conseillers qu'un point exhaustif sera réalisé sur l'ensemble des baux ruraux de la commune.

Cette modification prise en compte dans le compte-rendu, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Les factures du mois de décembre sont examinées.

M. le Maire procède à la présentation des devis qu'il a signés depuis le dernier conseil.

II – CONVENTION AVEC LE SDIS – DOTATION EN OXYGENE MEDICAL DU C.P.I.N.I.

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée de la convention à intervenir entre la commune et le SDIS de l'Ain pour la mise à disposition par ce dernier, à titre gracieux, de l'oxygène médical nécessaire à la bonne réalisation des missions du centre de première intervention de la commune.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette convention.

III – CONVENTION AVEC LE SDIS – DISPONIBILITE D'UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'un des membres du personnel communal assure des gardes au centre de secours de l'Est Gessien et fait partie du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux de l'Ain.

Pour permettre le développement du volontariat, le SDIS propose à la commune de passer une convention permettant d'accorder à cet agent des autorisations d'absences exceptionnelles pendant le temps de travail pour exercer son activité de sapeur-pompier volontaire.

M. le Maire donne lecture de la convention aux conseillers, cette dernière fixe limitativement les cas d'autorisations d'absences de l'agent pour participer aux missions opérationnelles, les conditions de la subrogation et les autorisations d'absences pour certains types de formation en lien avec l'activité de sapeur-pompier volontaire, ces dernières étant fixées à 10 jours.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire :

- **ACCEPTE** la convention à venir avec le SDIS de l'Ain.

M. ALLIOD interroge M. Le Maire sur le dossier des bips de nuit. Un problème de compatibilité de sirène subsiste, ce point sera clarifié avec le SDIS de l'Ain afin d'avancer sur ce dossier. A propos des vacances, M. le Maire précise que cela constituerait une nouvelle dépense non prévue à financer.

IV – EXTENSION DU BÂTIMENT DES ASSOCIATIONS – PRESENTATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il avait accepté au mois de septembre 2009 la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'agrandissement du bâtiment des associations par M. JOANNES.

M. FOURNIER informe les conseillers qu'une réunion de présentation du projet a eu lieu avec les associations concernées. Il ressort de cette rencontre qu'il est nécessaire de concilier l'agrandissement du stockage avec la conservation d'une esplanade permettant la réalisation des repas en plein air.

Le problème des toilettes mises à disposition du public a aussi été pris en compte avec une implantation de WC automatiques sur le côté du bâtiment.

Des questions sont posées sur les consommations d'eau et d'électricité de ces toilettes ainsi que sur le risque de dégradation.

M. ALLIOD souhaite la présentation d'une option avec deux WC automatiques et non pas trois.

M. FOURNIER rappelle que ce principe a été retenu dans l'étude du fait de l'augmentation de la population de la commune et permet d'éviter d'affecter du personnel communal au nettoyage.

La mise en place de trois WC traditionnels avec nettoyage réalisé par une société est aussi évoquée.

Face à ces questions, M. le Maire va demander à M. JOANNES de revoir le plan proposé sur la base de cette réunion et de compléter son étude par le coût de deux WC automatiques.

Les coûts de la maintenance seront également à définir.

Enfin, il est proposé d'étudier la faisabilité de la mise en place des panneaux photovoltaïques sur cette extension.

V – CONVENTION ATESAT - ACCEPTATION

M. le Maire présente la convention à intervenir entre la commune et l'Etat pour la mise en place d'une Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire, pour un coût de 406,13 € par an (hors actualisation).

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

- SOLLICITE la Direction Départementale des Territoires de l'Ain pour assurer une mission d'assistance technique de base.

VI – PROGRAMME TRAVAUX 2010 – FORET COMMUNALE

Sur demande de M. le Maire, M. ASSENARRE présente au Conseil Municipal les travaux d'investissement (dégagement en plein de régénération naturelle sur la parcelle 31) proposés par l'O.N.F. pour 2010 pour un montant de 8 236 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte le devis et autorise M. le Maire à le signer.

M. ASSENARRE présente au Conseil Municipal les travaux d'entretien proposés par l'O.N.F. pour 2010, comprenant la délimitation des parcelles et la sécurisation de la Route Forestière. Coût 5 151 € H.T. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte le devis et autorise M. le Maire à le signer.

VII – LIGNE DE TRESORERIE

M. le Maire propose à l'Assemblée Communale de valider dans son principe la concrétisation d'une ligne de trésorerie de 500 000 € pour l'année 2010.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la concrétisation d'une ligne de trésorerie de 500 000 €, autorise M. le Maire à lancer une consultation auprès de différents organismes bancaires, à signer le contrat à venir avec l'établissement bancaire retenu et à procéder, sans autre délibération, aux opérations prévues contractuellement (demandes de versement de fonds, remboursement du capital, paiement des intérêts et des frais financiers) les dépenses engendrées par la signature de ce contrat étant inscrites dans les crédits du présent exercice.

VIII – RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- Scolaire:

– dossier école numérique rurale validé par les services de l'Etat, subvention à percevoir.

- Bibliothèque :

– les travaux continuent dans la salle des Mouilles. Le carrelage a été posé, les WC aussi. Il reste les travaux de peinture et faïences. La demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ain pour ces travaux a été enregistrée.

Commission Urbanisme – M. BARBIER :

Déclarations Préalables de décembre:

- DP Jorain Erika, 33 impasse Jules Verne. Transformation d'une fenêtre en porte d'entrée. Remplacement d'une véranda avec réalisation d'un agrandissement et intégration d'ouverture. Pas d'opposition le 1er/12/09.

- DP INTINOVA, Vulliet Dominique, 85 impasse Jules Verne. Implantation de 12 panneaux photovoltaïques intégrés en toiture. Pas d'opposition le 28/12/09.

- DP Fornos Gomez Manuel, 83 impasse de la Pommeraie. Transformation de combles perdus en surface habitable et création de 4 velux. Pas d'opposition le 31/12/09.

Permis de construire de décembre:

- Modification PC en cours De Gennaro Michel. 853 chemin de la Pièce. Création d'une ouverture en façade est. Avis favorable le 03/12/09.

Commission travaux – M. FOURNIER :

- Projet d'eaux pluviales chemin des Reinnets: devis de l'entreprise PAULME accepté par la commission travaux pour le drainage des terrains, coût d'environ 5 000 €.
- Rénovation de la rétention sous l'ancienne décharge : reprise des travaux le 11 janvier 2010.
- Mise en place d'un réseau d'assainissement pour la salle des « Mouilles »: en attente devis.

Commission Finances – M. CHANEL absent :

- Budget 2010 : vote à prévoir en février.

Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Plan local de déplacement: l'ADEME subventionne à hauteur de 50% cette étude. Une demande de subvention auprès de la région Rhône-Alpes sera aussi à prévoir.
- Illuminations de Noël: crédits à prévoir en 2010 pour Villeneuve et Avouzon pour la mise en place d'équipement à LED.
- Réception des bâtiments SEMCODA du Marais Nord: le 21/01/2010.

Intervention de Mme MALLOT, qui fait part de remarques sur l'intensité de l'éclairage public. M. le Maire souhaite que soit étudiée la possibilité de diminuer l'intensité sur une durée plus importante.

Mme PEREZ souhaite savoir si la commune a eu des informations nouvelles sur les locaux commerciaux mis en place dans le projet SEMCODA. Pas d'information complémentaire pour l'instant.

M. ALLIOD souhaite savoir si un nom a été défini pour cet ensemble de logements. Il invite aussi la commune à mettre en place de panneaux informant de la disponibilité de ces locaux commerciaux.

IX – CONVENTION DE GESTION DE LA Garderie PERISCOLAIRE - ANNEXE :

M. le Maire rappelle aux conseillers que lors d'une réunion avec les ATSEM et le personnel de cantine, il est ressorti que le personnel estimait manquer de temps pour l'accompagnement des petits. Le recrutement d'une personne supplémentaire pendant les heures de cantine semblait donc nécessaire pour deux heures par jour.

Il rappelle qu'un poste d'adjoint technique est ouvert au tableau des effectifs pour une durée de 8 heures par semaine.

Il fait état des difficultés de recrutement pour un poste avec de tels horaires.

Mme DONZE informe l'Assemblée qu'il est possible d'annexer à la convention initiale conclue avec l'association Familles Rurales, des clauses permettant la mise à disposition par cette association du personnel de l'accueil de loisirs à la cantine scolaire.

Cette mise à disposition s'effectuerait jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour permettre de réaliser un point de la situation.

Les frais, évalués à 5 000 €, afférents à cette mise à disposition seront intégrés dans le bilan annuel de l'accueil de loisirs.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette annexe à la convention de gestion de la garderie avec Familles Rurales.

X – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – GESTION DU FONDS :

M. le Maire informe l'Assemblée qu'elle doit autoriser la responsable de la bibliothèque communale, accompagnée de son équipe, à procéder au « désherbage » du fonds (trier puis jeter les livres hors d'usage).

Un projet de délibération sera visé par M. le Maire afin de régulariser ce désherbage.

Le Conseil, à l'Unanimité, autorise M. le Maire à signer cette délibération.

XI – DIVERS

1. Informations diverses :

- Chiffre INSEE recensement population : 1 783 habitants au 1^{er} janvier 2010.
- Contentieux Lloyd Williams : le conseil de cette personne met en cause la communauté de communes du Pays de Gex et la commune de Crozet dans sa demande d'indemnisation pour le dédommagement des dommages subis par son habitation. Contact a été pris avec l'avocat de la commune pour définir la suite à donner.
- Prochaine réunion du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le 12 janvier 2010 à 18h30.
- Vœux du Maire : le lundi 11 janvier 2010 à 18h30 en salle des fêtes.

Séance levée à 22h17

Prochain conseil : le 4 février à 20h